



Club Français
Bulldog Continental

www.bulldog-continental.fr



CLUB OFFICIEL DE RACE AFFILIÉ À LA SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

4^{ème} EXPOSITION RÉGIONALE D'ÉLEVAGE du C.F.B.C

Du 20 mars 2022



Sans CACS et avec classements

Confirmations et Tests d'Aptitudes Naturelles et de Sociabilité

JUGE DE L'EXPOSITION : Monsieur Salvatore GIANNONE

Adresse : Route de Beaulieu le Calvaire – Hippodrome
44160 - PONTCHÂTEAU

Coordonnées GPS : Latitude 47.44601 - Longitude -2.13083

Exposition en intérieur et TAN en extérieur



Clôture définitive des engagements le 10 Mars 2022
Engagements sur cedia.fr uniquement (Pas d'engagement papier)



PROGRAMME MODIFIÉ



Passage des TAN le dimanche après les jugements

Tarifs d'engagements 4ème Régionale d'Élevage de Pontchâteau

| | Membres du CFBC | non Membres du CFBC | Membres du CFBC | non Membres du CFBC | Membres du CFBC | non Membres du CFBC |
|--|--|---------------------|--------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Classes | 1er chien | | 2ème chien | | 3ème chien et suivants | |
| Intermédiaire Ouverte Champion Jeune | 30€ | 45€ | 20€ | 35€ | 10€ | 25€ |
| Baby Puppy Vétérán | 10€ | 25€ | | | | |
| TAN | 25€ | 40€ | avec engagement à l'expo | | | |
| Confirmation | gratuite | gratuite | | | | |
| TAN seul | 40€ | 55€ | sans engagement à l'expo | | | |
| Confirmation seule | 30€ | 45€ | | | | |
| Lots d'affixe Lots reproducteurs Couples et paires | Gratuits et obligation que tous les chiens participants soient inscrits à l'exposition (inscriptions le jour de l'expo) | | | | | |

Le tarif membres du CFBC s'applique aux adhérents à jour de leur cotisation 2022, les inscriptions qui utilisent de manière indue le tarif membre seront refusées.

Dans quelle classe engager mon « Conti » ?...

Baby : de 4 à 6 mois

Puppy : de 6 à 9 mois

Jeune : de 9 à 18 mois

Intermédiaire : de 15 à 24 mois

Ouverte : à partir de 15 mois

Champion : classe réservée aux chiens titulaires d'un titre de champion

Vétérán : à partir de 8 ans

Paire : 2 mâles ou 2 femelles appartenant au même propriétaire

Couple : 1 mâle et 1 femelle appartenant au même propriétaire

Lot d'Élevage : 3 à 5 chiens ayant le même affixe

Lot de Reproducteur : un parent accompagné de 3 à 5 de ses descendants en 1^{ère} génération

LE PROGRAMME

Samedi 19/03/2022 :

- 19h00 : Repas du club

Dimanche 20/03/2022 :

- 08h30 / 9h30 : Réception des chiens - Pesées et toisages
- 9h30 / 12h30 : Jugements
- 13H00 : Buffet participatif, auquel vous êtes tous conviés et où chacun amène une spécialité de sa région pour le déjeuner.
- 14h30/16h30 : Tests d'Aptitudes Naturelles, Pesées et toisages obligatoires des chiens non-inscrits à l'exposition.

Les chiens engagés pour le TAN doivent avoir 10 mois ou plus à la date du 19/03/2022.

Le jury, l'organisation et les horaires de cette exposition pourront être modifiés par les organisateurs suivant le nombre de chiens engagés.



REPAS DU CLUB DU SAMEDI SOIR

Sur le lieu de l'exposition

Réservation et règlement sur cedia.fr avant le 10 mars 2022

25,00 € par personnes - *Contis acceptés*



MENU...

Apéritif du club



Galettes de blé noir (2 au choix)

Forestière, chèvre, complète, jambon-fromage, végétarienne

Crêpes de froment (à volonté)

Beurre sucre, confitures diverses, ganache chocolat noisette maison, caramel au beurre salé maison, crème citron

Cidre à volonté, café



EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix sauf par les juges qui ne peuvent présenter que des chiens leur appartenant, et à l'exception de ceux qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines et de ceux qui appartiennent à une association non affiliée à la S.C.C.

Seront refusés :

- a) Les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements.
- b) Les chiens engagés au tarif préférentiel « membre du CFBC » des propriétaires qui ne sont pas inscrits au club de race, ou qui ne sont pas à jour de cotisation pour l'année 2022, ou qui ne sont pas propriétaire du chien.
- c) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition.
- d) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris. Les droits d'engagements resteront acquis au CFBC même si l'exposant ne peut se présenter.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être adressé en même temps que l'inscription via cedia.fr

CATALOGUE

Un catalogue sera distribué à l'ouverture de l'exposition à chaque exposant.

REFUS OU EXCLUSIONS

1°) des engagements – Le CFBC se réserve le droit de refuser tout engagement qu'il croirait ne pas devoir admettre et de le rembourser même après l'avoir accepté.

2°) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le Service vétérinaire.
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements qui sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100€ qui restera acquise à l'Association si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et concours organisés par la SCC avec extension possible aux manifestations organisées par ses associations affiliées :

Les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.

Ceux qui auront fait une fausse déclaration.

Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de l'Association.

Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité.

Ceux qui auront remplacé un chien engagé par un autre. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la SCC.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls ou à plusieurs en jury collégial et peuvent être assistés d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète.

Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Les juges attribueront selon la valeur du chien l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante:

EXCELLENT : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du Standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, réalisant un ensemble harmonieux et équilibré, « ayant de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions, en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires, ou pas en condition physique.

- Tous les chiens devront passer au contrôle vétérinaire le jour de l'exposition, présenter leur carnet de vaccination et être toisés et pesés avant les jugements.

Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITE lors de toute exposition canine.

L'exposant est responsable du bien-être du chien qu'il a inscrit à la manifestation. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter de placer l'animal dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

Club Français du Bulldog Continental

CLUB OFFICIEL DE RACE AFFILIÉ À LA SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

67 rue de Joliet- PLOUBALAY

22650 BEAUSSAIS sur MER

Tel : 02-96-85-39-85

www.bulldog-continental.fr

